



AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet de deux demandes de dérogations mineures, à sa séance du 6 mai 2024, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

Nature de la demande

642-A, route du Golf (lot 6 345 379)

Autoriser une marge de recul avant de 1 mètre, alors que la norme minimale est de 7,5 mètres.

575, boulevard Renault (lot 3 488 054)

Autoriser une superficie d'une enseigne commerciale autonome de 8,5 m², alors que la norme maximale est de 7,5 m².

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 6 mai 2024.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 18 avril 2024.

Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 18 avril 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 18 avril 2024.

Me Sandra Bernard, greffière